

SARL MURA 43 BOULEVARD TZAREWITCH 06000 NICE

AGR : E 11 006 0662 0

N° RC : 537 442 485

N° SIRET : 537 442 485 00018

N° TVA intracommunautaire : FR 63 537442485

N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de région : 93 06 08055 06

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA PASSERELLE A2 VERS A

Depuis 2016, les candidats au permis moto (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7 heures qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2. Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.

Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

Les objectifs de la formation :

- ▶ Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- ▶ Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite
- ▶ Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

Le déroulement de la formation :

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- ▶ 2 heures de formation théorique :
 - Analyse des statistiques globales des accidents routiers et notamment les causes et spécificités liés à la conduite des motocyclettes.

- Présentation de l'impact des phénomènes de vitesse et des conduites à tenir en conséquence selon la trajectoire (freinage, accélération, maintien de l'allure, regard), la perception de l'environnement, l'équilibre, l'adhérence et la force centrifuge.

- Analyse des risques et des principaux cas d'accidents récurrents propres à la conduite de motocyclettes.

- Sensibilisation à l'obligation de porter des équipements de protection et aux conséquences du port d'un équipement inadapté ou insuffisant en cas d'accident et/ou de chute.

- Présentation de l'impact sur la conduite de la consommation de produits psychoactifs, de leurs effets physiologiques et psychologiques, des statistiques traduisant leur rôle dans les accidents routiers ainsi que des sanctions qui s'y rapportent.

▶ 2 heures de formation pratique hors circulation :

- Prise en main du véhicule
- Sensibilisation sur le positionnement du regard, de la tête et du corps
- Travail sur les méthodes d'inclinaison du véhicule
- Pratique du freinage

▶ 3 heures de formation pratique en circulation :

- Formation à la pratique d'une conduite privilégiant la sécurité du conducteur et des usagers de la route tout en respectant le code de la route

- Entraînement à l'analyse des situations réelles, à la prise de décision et à la perception de la route

- Bilan et clôture de la formation et le ressenti de l'élève.

Équipements obligatoires en formation :

- ▶ Casque homologué,
- ▶ Gants possédant le marquage NF ou CE,
- ▶ Bottes ou chaussures montantes,
- ▶ Pantalon ou combinaison,
- ▶ Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants.

Obtention du permis A :

Il n'y a pas d'examen à passer. A l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée à l'élève et sera transmise, par l'autoécole, avec la demande de permis au service des permis de conduire qui établira un nouveau titre et vous sera envoyé à votre domicile.

La levée de cette restriction s'appliquera une fois le permis définitif reçu.